

## MISE À JOUR QUESTIONS UE

JUIN 2022



### Information

#### **Les institutions de l'UE prennent position quant à l'avenir des ventes de voitures à essence et diesel**

Début juin, le Parlement européen a voté la fin des ventes de voitures neuves à moteur diesel et essence en 2035. Il a également voté l'obligation pour les constructeurs automobiles de réduire les émissions moyennes de leur flotte de 15% en 2025, par rapport à 2021, et de 55% à l'horizon 2030. Les partis politiques de centre-droit ont bloqué une tentative visant à avancer l'interdiction à 2030 et à fixer des objectifs plus stricts pour les émissions au cours des années 2020, ce qui aurait requis de la part des constructeurs d'accélérer les ventes de voitures électriques. En outre, un amendement visant à également prendre l'empreinte carbone liée à la construction d'une voiture en considération et octroyant potentiellement des crédits aux constructeurs automobiles pour l'utilisation de carburants synthétiques/e-carburants, a été rejeté. Les opposants au mouvement ont soutenu leur position en faisant valoir que : l'utilisation de carburants synthétiques/e-carburants réduirait les émissions de CO<sub>2</sub> d'une voiture achetée en 2030 de seulement 5% en moyenne sur l'ensemble de son cycle de vie par rapport à l'utilisation de l'essence, que les e-carburants émettent des niveaux similaires de NO<sub>x</sub>, que rouler avec une voiture fonctionnant à l'e-carburant est beaucoup plus coûteux qu'un véhicule électrique et que produire des e-carburants est aussi beaucoup moins efficace qu'alimenter une voiture électrique à batterie.

Fin juin, le Conseil Environnement de l'UE (les ministres chargés de l'environnement des États-membres) a arrêté sa position sur le texte. Il a également marqué son accord quant à l'interdiction des ventes de voitures à essence et diesel à l'horizon 2035, mais suite à une intervention de l'Allemagne, le Conseil a adopté une clause exigeant que la Commission européenne consulte et potentiellement propose une législation séparée, visant les voitures fonctionnant « exclusivement avec des carburants neutres en CO<sub>2</sub> » d'ici à 2026, afin de permettre éventuellement la vente à partir de 2035 de véhicules neufs ou de modèles hybrides neufs fonctionnant avec des carburants neutres en CO<sub>2</sub> – cependant, la disposition est prévue dans un Considérant non-contraignant et non dans un Article.

Le Parlement européen et le Conseil vont maintenant devoir négocier un texte approuvé – et cette nouvelle clause du Conseil rendra les discussions plus difficiles, comme indiqué ci-dessus, la position de négociation du Parlement est une interdiction de la vente de véhicules neufs à essence et diesel, sans aucune qualification.

- 00 -

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Sébastien Berthebaud, Giuseppe Dell'Aversano, Wolfgang Eckel, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářík, Bob Owen, Bert Pronk, Kurt Sjoberg et Andrew Turner d'EPPA qui travaille avec la Commission.